



Élu·es étudiant·es

École Normale Supérieure de Lyon

15 parvis René Descartes, BP 7000

69342 Lyon Cedex 07

elus.etudiants@ens-lyon.fr

Conseil d'administration du 14 mars 2019

Compte-rendu des élu·es étudiant·es

Présent·es

Président :

- Jean-François Pinton

Membres élu·es :

- Éric Dayre, Pierre Borgnat, Jan Traas, Romain Descendre
- Nicolas Garnier, Igor Moullier, Gilles Rautureau, Claude Danthony
- Camille Borne, Benoit Capitaine
- **Rémy Cerda, Adèle Daumas**

Membres extérieur·es :

- Frédéric Faure (CNRS), Dominique Charpin (Collège de France), Jacques Chiffolleau (EHESS)
- Chantal Chambellan Le Levier (Cour des Comptes), Marie-José Quentin-Millet (Sanofi)

Invité·es :

- Pascal Gosselin (MESRI)
- Yannick Ricard, Sylvie Martin, Véronique Queste, Lyasid Hammoud
- Jennifer Ridgers (DAJI), Flore-Marie Jeannot (DAJI), Jean-François Peiro (AC), Audrey Verneau (DAF), ?? (Deloitte), Catherine Poty (DRH), Aude Riom (Comm), Christine Boyer (BDL), Danièle Roger (Alumni), ??

Séance ouverte à 9 h 15.

En ouverture de séance, le président apporte son soutien à l'EHESS suite aux événements survenus récemment. La communauté universitaire doit faire front pour défendre les libertés académiques.

Il évoque également [le courrier que lui ont adressé les élu·es du CA](#). Il les en remercie. Certains points seront évoqués aujourd'hui, d'autre le seront la semaine prochaine avec les directeur·trices de départements et d'unités. Enfin, certaines modifications demandées en profondeur seront remises à la prochaine mandature.



I Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration

I.1 Procès-verbal du conseil d'administration en date du 10 septembre 2018

Adopté.

II Décisions budgétaires et financières

II.1 Compte financier 2018 et affectation du résultat

Le bilan de l'exercice est à 191 M€. Le compte de résultat est de + 2,133 M€.

La situation financière tend à s'améliorer (le fonds de roulement augmente, la trésorerie aussi) mais une partie de cette trésorerie est déjà fléchée : contrats de recherche perçus en avance, provisions, CDSN (180 k€ perçus en avance). Au bilan, on lit + 2,5 M€ de produits constatés d'avance cette année.

Au bilan :

- 5,4 M€ d'investissements, supérieurs aux financements d'actif (on investit sur le fonds de roulement),
- 7,2 M€ d'immobilisations, dont 2,2 M€ sur l'exercice pour les travaux,
- les travaux livrés ne sont pas intégrés pour l'instant parce que le PPPiste livre les comptes en tranches et pas en bâtiments,
- une hausse importante de provisions pour risques (+ 264 k€, surtout à cause des ruptures d'engagement décennal à rembourser).

Le commissaire aux comptes attire l'attention sur :

- l'inventaire des biens mobiliers, à compléter (réserve),
- le suivi du PPP et l'intégration des tranches au bilan (observation).

C. Chambellan le Levier demande un point, une prochaine fois, sur le financement des travaux passés et à venir.

Remarque de J.-F. Pinton sur la nécessité d'arrêter un scénario sur le financement de la résidence Debourg. En tout état de cause le chantier sera entre 25 et 30 M€, avec au moins 7 M€ pris sur le fonds de roulement.

Adoptés à l'unanimité.

[Le compte financier](#) et [le rapport de gestion](#) sont sur le site de l'École.

II.2 Cotisations et subventions

C. Danthony : concernant la cotisation versée à l'UdL pour les écoles doctorales, où est-elle définie, sur quelle base la verse-t-on ? Pas de réponse claire.

Adopté (4 oppositions , 4 abstentions dont vos élu·es).

II.3 Contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable : cartographie des risques et plans d'actions

Adopté.

II.4 Dispositif carte achat

Adopté.

III Décisions réglementaires

III.1 RIFSEEP

Lecture d'un texte des élu·es CGT par B. Capitaine.

Les avancées apportées par ce nouveau texte sont significatives mais des points de conflit subsistent, en particulier quant aux primes « dérogatoires » : quelle enveloppe leur est dédiée, pour combien de bénéficiaires ?

Adopté (8 abstentions, dont vos élu·es).

III.2 Bilan social 2018

C. Danthony attire l'attention sur la différence entre les supports d'emplois d'EC et les emplois effectifs, p. 24–25. Le président répond que l'École a des supports qu'elle ne peut financer en raison du budget de masse salariale dont elle dispose.

P. 43, on lit une forte augmentation des primes PRP et PCA, pourquoi ? Le président ne sait pas, le chiffre sera vérifié.

Adopté.

III.3 Rapport d'activité 2018

I. Moullier pose une question au sujet des avancées prévues dans les services informatiques d'administration des études. S. Martin répond que le travail avance, mais lentement...

Pour les futurs plans d'études, les tuteurs seront-ils mieux associés à terme ? — En effet l'an dernier seuls les directeur·trices de départements avaient accès à ENSCOL, désormais le circuit sera laissé à leur appréciation : passage intermédiaire par le tuteur ou le responsable de formation. La VPE a embauché une personne en CDD qui est actuellement occupée à saisir toutes les données de tuteurs sur ENSCOL.

Adopté.

III.4 Calendrier de formation 2019-2020

Adopté.

III.5 Tarifs spécifiques 2019-2020

R. Cerda intervient pour rappeler la position [des délégué·es de formations](#) et [du CEVE](#), qui s'opposent à l'ouverture de frais d'inscription en année de césure.

Adopté (5 oppositions, dont vos élu·es).

III.6 Tarification de formation continue

Adopté.

III.7 Montants du support financier dont les doctorants inscrits à l'ENS de Lyon doivent bénéficier

Suite à [la proposition des doctorant·es](#), portée par les élu·es du CA, le point est retiré de l'ordre du jour. On en rediscutera avec les directeur·trices de départements et d'unités.

Le président reconnaît les difficultés actuelles liées aux fins de thèse, en particulier en LSH.

Il souligne l'importance de différences culturelles, entre autres concernant les dépenses des Labex pour les doctorant·es (moins de 10 % en LSH souvent, beaucoup plus en SEE) et le nombre de thésard·es par encadrant·e. Ces différences seront à discuter.

Un groupe de travail sera mis en place, et pourra aboutir mi-mai.

Y. Ricard insiste sur l'importance de garantir les conditions de travail des doctorant·es en reconnaissant qu'il ne peut pas y avoir de travail doctoral qui ne soit pas salarié. Cette école a longtemps encouragé le mandarinat mais ça ne doit plus être le cas.

R. Descendre détaille la proposition des doctorant·es et précise qu'il n'est pour autant pas question de demander un droit au doctorat non financé (même si ces obligations de financement n'existent pas dans la majorité des établissements en France). La seule question est celle de la fin de doctorat qui doit pouvoir être accordée à des gens qui ne trouvent pas de financement complémentaire dans des disciplines où il est fréquent ou souhaitable que la thèse se fasse en 4 ans. Il est également favorable au financement par les Labex mais en LSH les 3 Labex ne couvrent pas tous les domaines.

É. Dayre revient sur la durée des thèses : en Chine, par exemple, 4 ans sont financés. J.-F. Pinton le rejoint, la question de la durée de la thèse doit être posée de nos jours (quitte à forcer la main aux jurys).

III.8 Reconnaissance de l'engagement étudiant

Suite aux discussions en CEVE, le point est retiré de l'ordre du jour.

III.9 Règlement Intérieur

C. Danthony rappelle l'annulation du règlement intérieur en décembre ; ça ne fait donc pas sens d'en voter une modification.

F.-M. Jeannot estime, au contraire, que le règlement intérieur a de nouveau été adopté en novembre 2017.

Adopté (4 oppositions, 3 abstentions dont vos élu·es).

III.10 Modalités d'indemnisation des professeurs invités

Adopté.

III.11 Demandes de dispense de l'obligation de remboursement d'anciens élèves en situation de rupture d'engagement décennal

N. Garnier demande ce que signifie une dispense « partielle » en pratique. V. Queste répond que la dispense est évaluée au cas par cas, et porte sur le plus grand nombre d'années possible.

R. Cerda insiste sur le fait qu'il faudrait que la commission de suivi de l'engagement décennal cadre un peu plus ses avis, et demande à pouvoir avoir des retours sur la teneur des dispenses accordées ces dernières années. V. Queste répond qu'un tableau avec ces données (ainsi que les recouvrements) est en préparation.

C. Danthony indique être gêné sur les situations d'ancien·nes élèves en recherche d'emploi. V. Queste précise que si la personne passe en commission c'est qu'elle n'a pas voulu demander de sursis. J.-F. Peiro ajoute qu'il y a à la fois des recherches d'emploi très confortables et des salariés très précaires, donc ce n'est pas un critère pertinent pour lui. Cela dit l'École est très conciliante sur ces recouvrements, les échéanciers sont vraiment concertés avec les ancien·nes élèves. V. Queste indique que les échéances vont de 50 € à 4000 € par mois dans les échéanciers.

Les avis sont approuvés.

III.12 Désignation des grands électeurs à la COMUE

Adopté.

III.13 Charte déontologique des métiers de la recherche

Adopté.

III.14 Logement de fonction

Adopté.

III.15 Composition des instances

Sont désigné·es :

- au CEVE, Rémy Cerda et Léna Pamboutzoglou ;
- en commission des finances, Rémy Cerda ;
- en conseil de discipline élèves, Aurore Flamion, Élodie Bouhier, Morgan Le Calvez et Benoit Auclair (suppléant),
- en conseil de discipline étudiant·es, Léna Pamboutzoglou, Adèle Daumas, Laureline Pinault et Jonathan Laliou (suppléant),
- en commission de suivi de l'engagement décennal, Aurore Flamion et Laureline Pinault,
- au CHSCT, Adèle Daumas, Mathilde Ruby, Aurore Flamion (suppléante) et Marine Lo Iacono (suppléante),
- au conseil documentaire de la BDL, Élodie Bouhier.

III.16 Subventionnement des repas à la cafet CROUS Gerland

Les repas à la cafet CROUS Gerland seront subventionnés comme les repas aux CROUS de l'École, pendant la durée de la fermeture du restaurant Monod.

Il va malgré tout manquer 200 à 300 repas par jour. Pour compenser, l'École prévoit la mise à disposition de micro-ondes, etc. ; des *foodtrucks* sont en discussion ; le président fera aussi appel à la bonne volonté des personnels pouvant se permettre de manger ailleurs.

Adopté.

IV Points d'information

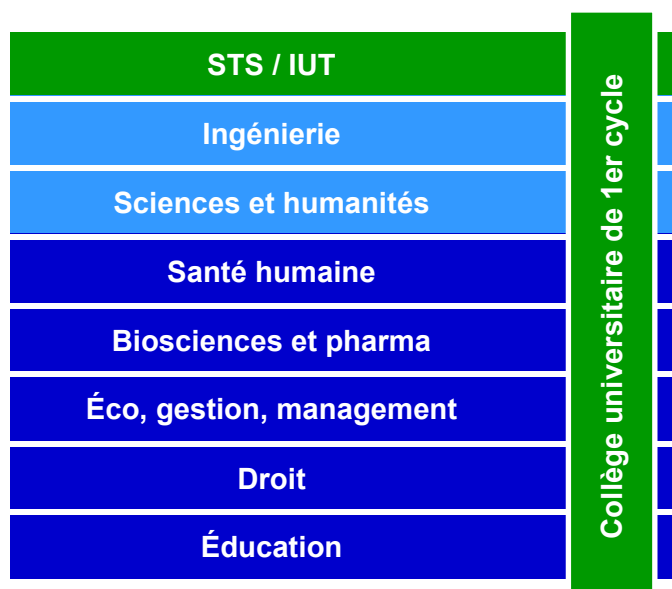
IV.1 Idex

Structuratin de l'Université-cible

Elle aura deux missions principales :

- une université intensive de recherche reconnue à l'international,
- qui répondra aux attentes des bachelier·es concernant leur formation.

La structuration est présentée sur un schéma :



J.-F. Pinton insiste sur l'importance du pôle éducation, car de nos jours les masters consacrés à la formation des enseignant·es ne peuplent que 40 % des places ouvertes au concours, et la place croissante des contractuels crée de nouveaux enjeux de formation. Il faut donc innover en éducation !

Gouvernance du futur établissement

Il est prévu un parallélisme entre la gouvernance centrale et les gouvernances des pôles :

<i>au centre :</i>	un CA assisté d'un COS,	une assemblée académique,	un comité exécutif,	un président ;
<i>dans les pôles :</i>	un conseil de pôle,	un conseil de la formation et de la recherche,	un comité de direction,	un directeur.

La répartition des compétences entre le centre et les pôles se fera sur la base d'un contrat d'objectifs et de moyens.

Collège universitaire du 1er cycle (CU1C)

Il sera consacré à une meilleure orientation des étudiant·es.

Les années disparaîtront, pour laisser place à des « niveaux d'acquisition ».

Le président insiste sur l'importance des dispositifs de soutien, qui vont être généralisés (un document à ce sujet circule actuellement).

Il s'appuiera sur les dispositifs déjà lancés avec Cursus+ et les possibilités ouvertes par la loi ORE.

Pôle Sciences et humanités

Il sera construit autour de l'ENS. Elle en sera le barycentre, et constituera un *secteur gradué* sélectif.

Son périmètre :

- l'ENS,
- les départements maths, physique et chimie de la FST de Lyon 1,
- l'OSU,
- les facultés de langues, lettres et philosophie de Lyon 3,
- les départements de l'UJM dans le schéma de fonctionnement spécifique du *campus* « UdL@StE ».

Le président estime que dans les regroupements de ces dernières années, les universités territoriales ont toujours eu des difficultés à se faire une place ; il serait bien que Lyon réussisse sur ce plan.

Le pôle serait divisé :

- en *départements* regroupés en *secteurs gradués* (pour la formation),
- en *unités* regroupées en *domaines de recherche* (pour la recherche).

La commission formation et recherche du pôle comprendrait :

- une commission formation, divisée entre représentation des ex-composantes universitaires et de l'ENS ;
- une commission recherche, composée comme une extension du CS de l'ENS.

Calendrier

Fin avril, un document d'orientation stratégique de plusieurs dizaines de pages sera rédigé. Il passera devant les instances en juin.

Le jury Idex sera vu à l'automne et les statuts seront adoptés dans la suite.

L'établissement sera lancé en 2020, avec des fusions des DAF, DRH, DirPats et Agences comptables.

Le renforcement des compétences des pôles commencera en 2021.

Questions

R. Cerda revient sur le schéma présenté plus haut : que faut-il déduire de la couleur verte du pôle STS/IUT ? Quelle porosité avec le CU1C ? — Il y aura des passerelles dans les deux sens mais ce choix de couleur n'a pas à être interprété dans un sens ou dans l'autre.

Quelle sera la place de l'Ifé dans l'Université-cible ? — La direction de l'Ifé prépare actuellement un nouveau projet pour l'Institut, le président ne souhaite pas s'avancer et laisser l'Ifé travailler.

Qu'est-ce qu'un *secteur gradué*, en pratique ? — Un regroupement de plusieurs départements qui ont des thématiques communes. Par exemple l'ancien département de mathématiques de Lyon 1 et celui de l'ENS ont vocation à travailler ensemble.

Sous quelle forme sera organisée la représentation dans la commission formation : département par département, lors d'élections générales... ? — Pour l'ENS, nous avons déjà notre fonctionnement ; pour la partie « universitaire », il semblerait que les gens aient envie d'une représentation par départements.

IV.2 Admissions en non-valeur

IV.3 Démissions d'élèves

IV.4 Remise gracieuse

La séance est levée à 13 h 10.

